

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE

ADDENDA AU MÉMOIRE DU BAPE SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA MRC DE
RIVIÈRE-DU-LOUP

DÉPOSÉ LE 15 JUIN 2006

MODIFICATIONS AU MÉMOIRE ET RÉPONSES AUX COMMISSAIRES SUITE AUX QUESTIONS
POSÉES À M. FRANÇOIS MICHAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les quatre premiers paragraphes du mémoire sont à retirer pour les raisons suivantes :

- Selon le conseil, le nombre de répondants n'est pas assez élevé pour obtenir des résultats significatifs
- L'information sur le projet était insuffisante et la réponse de la population biaisée par les données économiques citées..
- Le conseil demande à ne pas en tenir compte du tout.
- Le conseil s'excuse d'avoir mis les résultats du sondage dans le mémoire.

Le sixième paragraphe traitant de la CPTAQ doit aussi être enlevé.

Au dernier paragraphe de la page un, où on mentionne une quantité de 38 éoliennes, le conseil désire ne pas indiquer de nombre maximum d'éoliennes. Le nombre d'éoliennes sur le territoire sera à la discrétion du conseil selon une décision du conseil municipal.

Dans le paragraphe suivant, où il est indiqué «Le conseil de la municipalité de Saint-Arsène demande que la firme Skypower respecte le RCI», tout le reste du paragraphe ainsi que le paragraphe suivant est à biffer.

Le paragraphe suivant concernant la couleur des éoliennes doit être enlevé.

Le point de la voirie.

On enlève le premier et le quatrième paragraphe au complet et on ajoute à la fin du troisième paragraphe après le mot urgents les mots suivants : en plus de devoir réparer les parties de l'infrastructure de la route qui seront endommagées.

Dans le paragraphe suivant, il faut que la firme Skypower s'engage par écrit à payer la totalité des frais de restauration sans délai durant toute la durée des travaux et durant toute la durée du projet d'exploitation sans que la municipalité n'ait à prouver quoi que ce soit. La municipalité ne veut pas avoir à encourir des frais professionnels juridiques ou de firmes d'ingénieurs qui pourraient s'avérer coûteux pour l'ensemble de ses contribuables en plus d'avoir à supporter les inconvénients de chemins détériorés.

Le premier paragraphe de la dernière page doit être enlevé en totalité.

De plus le conseil tient à ajouter ceci :

La Municipalité de Saint-Arsène s'inquiète de son réseau routier, l'étude du réseau routier fait par une firme indépendante et payée par Skypower pourra même être mise en doute compte tenu qu'elle est payée par le promoteur

Les redevances aux municipalités sont jugées trop faibles considérant les nuisances de vue, nuisances à la faune et à l'agriculture ainsi que les désagréments associés à son implantation. La municipalité n'a pas été en mesure de négocier avec le promoteur sur ce point et le rapport de force sur ce point ne semble pas équitable. Le projet ne profitera qu'à une vingtaine de producteurs et le conseil considère injuste que l'ensemble des contribuables soient affectés alors que seulement une vingtaine de propriétaires terriens profitera de retombées économiques du réseau éolien.

En guise de conclusion,

- Le conseil s'inquiète de son réseau routier
- Le redevances sont insuffisantes.
- Le conseil ne veut pas l'ajout de lignes électriques additionnelles pour les éoliennes.
- Les fils électriques doivent tous être enfouis.
- Le conseil demande au gouvernement de modifier les règles de taxation afin de rendre les éoliennes et les tours élévatrices taxables et ainsi donner aux municipalités les redevances qu'exigent ce genre d'entreprise commerciale et qui permettront d'offrir les services municipaux reliés à ces projets.
- Le conseil demande une réglementation provinciale afin de bien encadrer le développement éolien.

Lors de l'audience, M. le commissaire a posé une question concernant la personne qui est venu lire le mémoire et qui ne peut répondre aux questions;

Le directeur général a déposé un mémoire à la demande de son conseil; il l'a élaboré selon ce qu'il croyait que élus voulaient dire, il a été difficile de rencontrer les élus avant de le déposer afin d'y apporter les corrections nécessaires s'il y a lieu.. Nous vous remercions de nous donner l'opportunité de déposer cet addenda afin de donner une voix à nos préoccupations face au projet de parc éolien qui affecte grandement notre municipalité et ses habitants.

Veillez agréer Messieurs les commissaires l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Signé

Gaétan Michaud, maire et les conseillers : Claire Lemieux-Bérubé, Josée Lavoie, Frédéric Jean, Pierre Bérubé, Raynald Caillouette.